

# Référentiel logement

Quelles solutions dans le 05  
pour les jeunes « sortants » de la  
protection de l'enfance ?

Mise à jour juin 2021

Avec le soutien de

**STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ**

D'après un outil développé par  
L'Union Régionale des CLLAJ  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Introduction

L'Union Régionale des CLLAJ, regroupe 13 associations œuvrant pour le logement des jeunes en PACA, elle a été financée pour réaliser un travail de diagnostic autour du logement des jeunes de 16 à 21 ans accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance sur la région. Ce support fait partie des rendus de ce travail.

## Contexte :

L'Union Régionale des CLLAJ a participé aux concertations du Groupe Thématique 9 de la Stratégie Pauvreté « empêcher les sorties sèches de l'ASE » et partant des constats partagés par ses membres concernant le logement, elle a proposé de réaliser un diagnostic portant sur trois axes.

## Les constats :

- Les professionnels encadrants des structures habilitées ASE ont une connaissance parcellaire de la question de l'accès au logement, ce qui entrave leur capacité à accompagner efficacement les jeunes sur ce point ;*
- Sur le territoire régional, aucune étude n'a été menée pour mettre en parallèle les besoins (quantitatifs comme qualitatifs) des besoins en logements des jeunes sortants de l'ASE et l'offre en présence.*
- Les jeunes ne connaissent ni les dispositifs auxquels ils peuvent accéder, ni ne maîtrisent les aspects administratifs et les procédures associées à l'accès au logement ;*
- De toutes les thématiques, le logement est celle qui génère les angoisses les plus importantes chez eux ;*

## Les axes du diagnostic :

- 1. Identifier les différents profils des jeunes** sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (situation socioprofessionnelle, ressources, soutien de l'entourage, autonomie...), afin de déterminer leurs besoins en termes de solution logement / hébergement.
- 2. Identifier les solutions hébergement / logement** en adéquation avec les besoins des profils de jeunes identifiés, puis répertorier leur existence sur les territoires (par département) afin de créer des guides support à l'orientation des jeunes.
- 3. Rendre des recommandations** sur les besoins non couverts en termes de solution logement / hébergement pour ces jeunes.

Ce référentiel est issu des travaux du 2<sup>ème</sup> axe.

Avant toute utilisation, merci de lire la notice.

# Mode d'emploi

Ce document a pour objectif d'être un support sur les questions de logement et d'hébergement pour les professionnels accompagnant les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les renseignements sont à prendre avec prudence, car les caractéristiques et conditions d'accès renseignées ci-après peuvent évoluer (*se renseigner auprès des gestionnaires et du SIAO notamment*), et ce document n'a pas pour ambition de remplacer le travail d'un référent social expert sur les champs de l'hébergement et du logement. Il vise à donner des informations de base sur les solutions et leurs caractéristiques.

Ainsi, il répertorie, sans prétendre à l'exhaustivité, les solutions hébergement et logement existantes sur le territoire, par zone, et précise à quel(s) public(s) cible(s) sont destinés ces solutions, en fonction notamment de leur coût et de l'accompagnement proposé.

Il tente également de donner des renseignements complémentaires sur la forme d'habitat des différentes solutions, les services annexes, et sur les moyens d'y accéder.

Bien sûr, *toutes* les solutions mentionnées ne sont pas adaptées à *tous* les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et les choix d'orientation devront se construire avec les jeunes accompagnés.

Enfin, si ce document présente la variété des acteurs et des solutions existantes, il ne précise pas la disponibilité et les délais d'accès qui devront être appréhendés en lien avec les organismes gestionnaires et le SIAO notamment, afin d'éclairer les choix d'orientation.

Si malgré le soin apporté à la réalisation de ce document, vous trouvez des erreurs, omissions ou si vous avez une remarque, ajout, modification à suggérer, n'hésitez pas à contacter : [urclaj-paca@unclaj.org](mailto:urclaj-paca@unclaj.org)

# SOMMAIRE

1/ LE LOGEMENT AUTONOME	5
Situation administrative régularisée, ressources obligatoires	5
----- Le parc privé -----	6
----- Le parc social -----	7
2/ LE LOGEMENT TEMPORAIRE	9
Situation administrative régularisée, ressources obligatoires	9
----- Les Logements-foyer -----	9
• LES FJT (FOYER JEUNES TRAVAILLEURS OU RESIDENCE SOCIALE JEUNE)	9
• LES RESIDENCES SOCIALES	11
• LES MAISONS RELAIS et LES RESIDENCES ACCUEIL	11
----- Les Logements en sous-location -----	13
• LA SOUS-LOCATION	14
• L'INTERMEDIATION LOCATIVE	15
----- Autres formes de logements temporaires -----	17
• Les LOGEMENTS AFPA	17
• LOGEMENT ETUDIANT	17
• INTERGENERATIONNEL ET/OU CHAMBRES CHEZ L'HABITANT	19
3/ L'HEBERGEMENT URGENCE ET INSERTION	20
----- L'HEBERGEMENT D'URGENCE -----	20
Accueil inconditionnel (sans ressources, sans « papiers »)	20
• LES NUITEES D'HOTEL	20
----- L'HEBERGEMENT D'INSERTION -----	21
Situation administrative régularisée, ressources non obligatoires (sauf exception)	21
• LES CHRS (CENTRE HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE)	22
• L'HEBERGEMENT EN ALT (ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE)	23
----- AUTRES HEBERGEMENTS -----	27
• LES CENTRES MATERNELS	27
• LES LHSS (LIT HALTE SOINS SANTE)	28
• ACT (APPARTEMENT DE COORDINATION THERAPEUTIQUE)	28

# 1/ LE LOGEMENT AUTONOME

## Situation administrative régularisée, ressources obligatoires

Accéder à un logement autonome suppose d'avoir des ressources suffisantes et pérennes, mais aussi d'avoir une certaine autonomie, afin de respecter ses obligations de locataire notamment payer son loyer et ses charges, entretenir son logement etc.

Mais outre des devoirs, la signature d'un bail donne aussi des droits : un logement décent, un maintien dans les lieux et un délai de préavis lorsque le propriétaire / bailleur souhaite récupérer son logement etc.

	Missions	Public accueilli	Durée
Logements du parc privé	Loger de manière pérenne les ménages ayant des ressources suffisantes.	Critère de ressources : généralement, le propriétaire demande d'avoir des ressources égales à trois fois le montant du loyer.	Bail 3 ans pour les logements vides  Bail meublé d'un an OU 10 mois pour les étudiants  Bail mobilité durée déterminée entre 1 et 10 mois non renouvelable
Logements du parc public	Logements bénéficiant de prêts aidés de l'État et permettant l'accession à la location pour des personnes modestes.	Tout public avec des ressources inférieures à certains plafonds. Le taux d'effort par rapport au logement ne devant pas dépasser les 33% de ressources de la famille.	Bail renouvelable tacitement

Le **Service logement jeunes – CLLAJ de la Mission locale Jeunes des Hautes Alpes** est là pour informer, conseiller les jeunes dans leur recherche de logement parc privé ou social, les aider dans leurs démarches (candidature, aides...).

### Mission Locale Hautes Alpes

Et ses antennes sur tout le département

1 cours du Vieux Moulin, Gap

04.92.53.00.00

[info@mlj05.org](mailto:info@mlj05.org)

## ----- Le parc privé -----

### TOUS SECTEURS

<b>Propriétaire individuel Ou Propriétaire personne morale (entreprise...)</b>	
Accès direct auprès des propriétaires	Accès via un intermédiaire – Agence immobilière, notaire, marchand de liste...
Justifier de ressources stables – règle tacite : ressources $\geq$ montant du loyer X3	
Dossier de candidature identique : <ul style="list-style-type: none"><li>- Justifier son identité et éventuellement ses coordonnées</li><li>- Justifier sa solvabilité, via son statut (étudiant, salariés, demandeur d'emploi, indépendant...) et ses ressources (bourse, prestations sociales, salaire, indemnité, compte de résultat d'entreprise...) – voire l'absence de dette de loyer (quittances de l'ancien logement).</li></ul>	
Idem pour le garant (sauf dispositif institutionnel)	
Meublé ou vide Logement diffus ou résidence privée.	

Agences immobilières : grands groupes (ORPI, Laforêt, Century 21, Logic-immo, Foncia, Era, Stéphane Plaza, Nexity...) et agences indépendantes

Offices de notaires

Marchands de liste : (paiement pour l'accès à une liste de logement) attention l'achat d'une liste de logements disponibles ne vous garantit en aucun cas l'accès à l'un de ces logements.

Plateformes de recherche en ligne : seloger, pap, avendrealouer, bienici, paruvendu, leboncoin, immo.trovit...

Réseaux sociaux : groupes bons plans location à *Gap...*, recherche logement à ...

Mais attention aux arnaques : un propriétaire ne peut pas vous demander de payer pour réserver un logement (mandat cash etc.).

**Exemples d'agences immobilières ou autres gestionnaires de logements privés, acceptant notamment les dispositifs institutionnels (VISALE, LOCAPASS...) et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :**

Nom de la structure / Contact Site internet	<b>AGENCE RIEGERT</b> 2 place Bonthoux 05000 GAP Tél : 04 92 51 75 72 Mail : <a href="mailto:info@riegert.fr">info@riegert.fr</a> Site : <a href="http://www.riegert.fr">www.riegert.fr</a>
Admission	Accepte la Garantie Visale et le Loca-Pass
Fonctionnement	Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 ; 13h30-18h00 Samedi : 8h00-12h00

Nom de la structure / Contact Site internet	<b>MS IMMOBILIER</b> 24 rue Carnot 05000 GAP Tél : 04 92 52 31 88 Site : <a href="http://www.ms-immo.fr">www.ms-immo.fr</a>
Admission	Refuse la Garantie Visale, mais accepte le Loca-Pass
Fonctionnement	Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00 Fermé le samedi

## ----- Le parc social -----

### TOUS SECTEURS

Nom de la structure / Contact	<b>Logement social HLM</b>  On peut trouver sur le site le nom des bailleurs sociaux disposant de logement sur une commune spécifiée et leurs caractéristiques (T1, T2...) <a href="https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index">https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index</a>
Public accueilli	Personne en situation régulière sur le territoire dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond (selon le territoire).
Admission	Formulaire CERFA de demande de logement social à déposer avec un justificatif d'identité : - en ligne <a href="https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index">https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index</a>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'un des guichets d'enregistrement de la commune de résidence (liste des guichets consultable sur le site)</li> </ul> <p>Différents critères permettent d'accéder au logement de façon prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action logement pour les salariés : demande directement sur le site d'Action logement ou AL'IN</li> <li>- Contingent de l'Etat / Réservation Préfecture = critères du PDALHPD : saisie dans le fichier SYPLO par les travailleurs sociaux de secteur</li> <li>- Dossier DALO (Droit au Logement Opposable) = critères à consulter ici : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005</a> – dépôt d'un dossier argumenté auprès de la Commission de Médiation DALO du département</li> </ul>
<b>Forme et prix</b>	<p>Logements vides</p> <p>Plusieurs niveaux de tarif en fonction des ressources du demandeur et bien sûr de la taille, localisation et de la date de construction / rénovation s'il y a lieu.</p> <p>Nouveauté : il est possible de demander à être en colocation dans le parc social, mais pas de choix possible sur le(s) colocataire(s).</p>
<b>Fonctionnement</b>	Bail de 3 ans renouvelable et droit au maintien

<p><b>OPH05</b>  23 boulevard Georges Pompidou  05000 GAP  Tél : 04 92 40 27 27  Mail : <a href="mailto:demande@oph05.fr">demande@oph05.fr</a>  Site : <a href="http://www.oph05.fr">www.oph05.fr</a></p>	<p><b>ACTION LOGEMENT</b>  CCI des Hautes-Alpes  16 rue Carnot  05000 GAP  Tél : 0970 800 800  Site : <a href="https://al-in.fr/">https://al-in.fr/</a></p>	<p><b>ERILIA</b>  40 avenue Jean Jaurès  05000 GAP  Tél : 04 92 53 15 70  Mail : <a href="mailto:agence.gap@erilia.fr">agence.gap@erilia.fr</a>  Site : <a href="http://www.erilia.fr">www.erilia.fr</a></p> <p>Du lundi au jeudi : 9h00-12h00 ; 14h00-16h30  Vendredi : 9h00-12h00 ; 14h00-16h00</p>
---	---	---



## 2/ LE LOGEMENT TEMPORAIRE

### Situation administrative régularisée, ressources obligatoires

Les occupants de ces logements, que leur occupation soit temporaire ou plus durable, versent une redevance ou un loyer et ont un statut d'occupation (Bail ou titre occupation) avec garanties de maintien dans les lieux et bénéficient des aides au logement.

Seules les personnes en situation régulière (carte d'identité, titre de séjour...) peuvent accéder à ces solutions.

Procédure d'accès : SIAO ou accès en direct (les deux demandes peuvent être faites en parallèle)

Sites à consulter :

[www.unhaj.org](http://www.unhaj.org)

[www.unafo.org](http://www.unafo.org)

[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

[www.fapil.net](http://www.fapil.net)

### ----- Les Logements-foyer -----

Aperçu des structures gérant des logements-foyer et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- LES FJT (FOYER JEUNES TRAVAILLEURS OU RESIDENCE SOCIALE JEUNE)

#### TOUS SECTEURS

Jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 ans suivant les structures), en situation régulière sur le territoire, en insertion (lien avec l'emploi, la formation) avec des ressources pérennes, à partir de 500-600€ suivant les situations. Petits logements meublés

(voire chambre) au sein de résidences avec des espaces partagés. Accompagnement socioéducatif par le personnel de la résidence.

## GAP

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<b>FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS</b> 73 boulevard Pompidou 05000 GAP Tél : 04 92 40 24 00 Mail : <a href="mailto:fjtgap@wanadoo.fr">fjtgap@wanadoo.fr</a> Site : <a href="http://www.associationbatir.fr">www.associationbatir.fr</a>
<b>Public accueilli</b>	16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans à titre dérogatoire) Les jeunes doivent exercer une activité professionnelle (contrat, stage ou apprentissage)
<b>Admission</b>	Dossier à compléter et rendez-vous individuel Commission d'admission mensuelle Redevance mensuelle avec taxes comprises selon le logement Peut ouvrir droits à l'APL (logement conventionné)
<b>Fonctionnement</b>	En résidence Chambres partagées, T1 Restauration collective possible du lundi au samedi Cuisines collectives et buanderie. Location mensuelle de micro-ondes et de réfrigérateurs

## L'ARGENTIERE LA BESSEE

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<b>RESIDENCE LE LOGIS DES JEUNES DES ECRINS</b> 56 avenue Charles de Gaulle 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE Tél : 04 92 24 26 50 Mail : <a href="mailto:logis.jeunes.ecrins@wanadoo.fr">logis.jeunes.ecrins@wanadoo.fr</a> Site : <a href="http://www.associationbatir.fr">www.associationbatir.fr</a>
<b>Public accueilli</b>	16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans à titre dérogatoire) Les jeunes doivent exercer une activité professionnelle (contrat, stage ou apprentissage)
<b>Admission</b>	Dossier à compléter et rendez-vous individuel Redevance mensuelle avec taxes comprises selon le logement Peut ouvrir droits à l'APL (logement conventionné)
<b>Fonctionnement</b>	Résidence Studios, et T1 équipés de sanitaires individuels Cuisine collective

- **LES RESIDENCES SOCIALES**

## TOUS SECTEURS

Personnes en situation régulière sur le territoire disposant de ressources pérennes même modérées. Résidences composées de petits logements meublés à tarif accessibles avec une « gestion locative sociale » = soutien dans les démarches par le personnel de la résidence (sauf exception, ce soutien n'est pas un accompagnement par un travailleur social).

## GAP

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<p align="center"><b>RESIDENCE SOCIALE LE TAMARIS</b>                  22 avenue Emile Didier                  05000 GAP                  Contact : Nadia CHERIFI                  Tél : 04 92 51 09 79                  Mail : <a href="mailto:calhaura.foyer@sfr.fr">calhaura.foyer@sfr.fr</a> ou <a href="mailto:n.cherifi@soliha.fr">n.cherifi@soliha.fr</a></p>
<b>Public accueilli</b>	Personnes en difficulté temporaire d'accès à un logement autonome (recherche d'emploi, rupture familiale, emploi précaire...).
<b>Admission</b>	Orientation via le SIAO (diagnostic social) Dépôt d'un dossier de demande de logement, Rencontre préalable entre la personne et l'équipe. Participation obligatoire en fonction des ressources Peut ouvrir des droits à l'APL
<b>Fonctionnement</b>	Pas de durée limite d'occupation, mais logement destiné à des difficultés transitoires 18 logements en résidence

- **LES MAISONS RELAIS et LES RESIDENCES ACCUEIL**

## TOUS SECTEURS

Les Maisons Relais sont des résidences sociales de petite taille accueillant un public ayant une situation régulière sur le territoire et des ressources, même faibles. L'accueil d'un public avec une mixité de situation concoure de l'objectif de resocialisation, avec la présence d'un hôte ou couple d'hôte de maison ayant une qualification dans le domaine du social.

Les Résidences Accueil ont la particularité d'accueillir des personnes ayant des troubles psy, stabilisées. Elles disposent de personnels médicaux en plus du personnel chargé de l'animation de la vie sociale.

## GAP

<p><b>Nom de la structure / Contact / Site internet</b></p>	<p align="center"><b>PENSION DE FAMILLE LE TAMARIS</b> 22 avenue Emile Didier 05000 GAP Contact : Elodie AUBERGER Tél : 04 92 51 09 79 Mail : <a href="mailto:calhaura.foyer@sfr.fr">calhaura.foyer@sfr.fr</a> ou : <a href="mailto:e.auberger@soliha.fr">e.auberger@soliha.fr</a></p>
<p><b>Public accueilli</b></p>	<p>Personnes seules isolées, Hommes et femmes sans limitations d'âge, A faible niveau de ressources Dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès au logement autonome. Personnes en capacité d'habiter un logement avec une relative autonomie (GIR 5 et 6 admis), d'accepter la veille exercée par l'équipe, et de participer aux animations collectives proposées.</p>
<p><b>Admission</b></p>	<p>Orientation via SIAO. Dossier auprès de la pension de famille en lien avec le référent social de la personne. Entretien entre la personne et l'équipe, si possible avec le travailleur social référent Acceptation après passage en commission d'admission d'attribution et de suivi des logements du Soliha Alpes du Sud Redevance tout compris (Loyer et charges) en fonction des ressources. Peut ouvrir droits à l'APL.</p>
<p><b>Fonctionnement</b></p>	<p>Pension de famille résidence, lieu de vie semi-collectif 24 logements du T1 au T1 bis meublés Espaces collectifs de convivialité, vaste parc arboré, jardin pédagogique partagé. Temps collectif : conseil de maison, café du matin, atelier créatif, sortie culturelle, repas partagé. Contrat d'accompagnement personnalisé est formalisé. Services : buanderie, blanchisserie pour les draps... Accès aux personnes à mobilité réduite.</p>

## LARAGNE MOTEGLIN

<p>Nom de la structure / Contact Site internet</p>	<p><b>RESIDENCE ACCUEIL PARAMAR</b> Fondation Edith Seltzer 8 rue du Docteur Provansal 05300 LARAGNE MONTEGLIN Contact : Aline GAIFFE Tél : 04 92 54 40 18 Mail : <a href="mailto:paramar@fondationseltzer.fr">paramar@fondationseltzer.fr</a> Site : <a href="http://www.fondationseltzer.fr">www.fondationseltzer.fr</a></p>
<p>Public accueilli</p>	<p>Personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques stabilisés. Suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors que l'accompagnement et les soins nécessaires sont assurés par les services locaux (SAMSAH, CMP, CSAPA, ADMR, UDAF etc...) Dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale. A faible niveau de revenus, sans critère d'âge. Motivées par l'expérience de ce mode de résidence.</p>
<p>Admission</p>	<p>Orientation via SIAO. Dossier à compléter, accompagné d'une lettre de motivation. Entretien avec l'équipe, Décision prise par la commission d'admission de la résidence. Participation financière fixe obligatoire (loyer) Peut ouvrir droits à l'APL, aide FSL, installation...</p>
<p>Fonctionnement</p>	<p>Pas de durée limite de contrat de logement En résidence mixte, proche du centre-ville et à proximité du CHSBD 24 studios de 30m2, avec cuisine aménagée et des espaces communs : cuisine, salon TV, séjour-salle de réunion, atelier, buanderie Des espaces verts, un potager, un parking, une terrasse. 2 bureaux pour les hôtes. Accessible aux personnes à mobilité réduite Animaux domestiques peuvent être admis sous certaines conditions</p>

## ----- Les Logements en sous-location -----

### Aperçu des structures gérant des sous-locations et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Les associations agréées peuvent prendre en location des logements qu'elles vont ensuite sous-louer à des publics dont la situation ne permet pas l'accès à un logement autonome classique (situation socioprofessionnelle et ressources instables ou insuffisantes, besoin d'un accompagnement logement, problématiques connexes...).

L'association propose un soutien plus ou moins soutenu aux personnes logées.  
L'objectif est l'accès à un logement de droit commun, pour cela la durée des contrats est limitée dans le temps (variable en fonction des financements, de 6 mois renouvelable 1 à 2 fois, à 3 ans pour les contrats les plus longs).

Dans certains cas l'association peut proposer un glissement du bail lorsque la situation est stabilisée, le sous-locataire devient alors locataire (bail glissant).

## • LA SOUS-LOCATION

### GAP

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<b>LOGEMENT D'ABORD ET SANTE ISATIS</b> Association Isatis 8 rue du Juvénis 05000 GAP Contact : Laurence Cavalhac Tél : 04 92 53 57 00 Mail : <a href="mailto:l.cavalhac@isatis.org">l.cavalhac@isatis.org</a> Site : <a href="http://www.isatis.org">www.isatis.org</a>
<b>Public accueilli</b>	Personnes sans logement présentant des difficultés de santé d'ordre psychique
<b>Admission</b>	Orientation via le SIAO. Admission validée par une commission partenariale. La personne doit accepter le soutien médico-social proposé par l'équipe Participation financière obligatoire fixe Peut ouvrir des droits à l'APL
<b>Fonctionnement</b>	30 logements en sous location Projet expérimental sur 2 ans Accessible aux personnes à mobilité réduite

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<b>FAMILLE GOUVERNANTE</b> UDAF 05 L'îlot Carnot 116 Bd Georges Pompidou 05000 GAP Contact : Sandra BOEUFGRAS Tél : 04 92 51 30 21 ou 06 33 16 85 14 Mail : <a href="mailto:accueil@udaf05.unaf.fr">accueil@udaf05.unaf.fr</a>
<b>Public accueilli</b>	Personnes majeures, sous mesure de protection juridique (curatelle, tutelle).

	Difficultés de maintien ou d'accès dans le logement, en lien avec des troubles psychiques et/ou des conduites addictives et pour laquelle l'accès au logement nécessite un travail partenarial et un accompagnement spécifique et rapproché.
<b>Admission</b>	Orientation commission SIAO Commission d'admission 10 000 logements accompagnés. Participation financière fixe et obligatoire Peut ouvrir des droits à l'APL
<b>Fonctionnement</b>	Durée illimitée (sous réserve de pérennisation du dispositif) 5 sous locataires dans un logement T6, 2 Place Jules Ferry à Gap avec intervention de 3 maitresses de maison par roulement. Pas d'accès aux personnes à mobilité réduite

- **L'INTERMEDIATION LOCATIVE**

## TOUS SECTEURS

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<b>IML SOLIHA</b> 22 avenue Emile Didier 05000 GAP Contact : Elodie AUBERGER ou Julie ADAM Tél : 04 92 51 09 79 Mail : <a href="mailto:calhaura.foyer@sfr.fr">calhaura.foyer@sfr.fr</a> ; <a href="mailto:e-auberger@solihha.fr">e-auberger@solihha.fr</a> ; <a href="mailto:j.adam@solihha.fr">j.adam@solihha.fr</a>
<b>Public accueilli</b>	Personnes isolées ou familles sans domicile, Ou en difficultés particulières, en raison de l'inadaptation des ressources ou des conditions d'existence, pour accéder et se maintenir par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant. Ménages en difficulté orientés par le SIAO, notamment accueillis en chambre d'hôtel, sortant de CHRS ou de centre de stabilisation, occupant un logement concerné par la lutte contre l'habitat indigne. Ménages concernés par la prévention des expulsions locatives ou en situation d'expulsion locative Ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable.  <b>Et pour les IML « colocations »</b> Jeunes, y compris les réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale, âgés moins de 30 ans, en situation régulière sur le territoire, avec des revenus.
<b>Admission</b>	Orientation via la commission SIAO. Un travail est réalisé en amont de l'acceptation : réalisation d'un diagnostic social et d'un projet logement Participation financière fixe et obligatoire

	<p>Peut ouvrir des droits à l'APL</p> <p><b>Et pour les IML « colocation »</b> Rencontre préalable avec l'équipe afin de voir si logement en colocation est adapté aux besoins Participation financière obligatoire en fonction des ressources</p>
<b>Fonctionnement</b>	<p><b>IML « classique »</b> 6 mois renouvelables 3 fois dans la limite de 18 mois 31 logements du T1 au T4 ou plus, sur tout le département des Hautes-Alpes.</p> <p><b>IML « colocation »</b> 2 logements : Un T4 meublé à <b>Gap</b> pour 3 jeunes (une chambre chacun) Un T3 à <b>Briançon</b> pour 2 jeunes</p> <p>Accès aux personnes à mobilité réduite peut être étudié</p>

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<p><b>LOGEMENT AUTONOME ACCOMPAGNÉ</b> <b>Fondation Edith Seltzer</b> 118 route de Grenoble 05100 BRIANÇON Contact : Mireille BESSON Tél : 04 92 25 30 30 ou 06 31 75 98 31 Mail : <a href="mailto:polelogement@fondationseltzer.fr">polelogement@fondationseltzer.fr</a> ou Site : <a href="http://fondationseltzer.fr">fondationseltzer.fr</a></p>
<b>Public accueilli</b>	<p>Personnes majeures, rencontrant une difficulté de maintien ou d'accès dans le logement, en lien avec des troubles psychiques et/ou des conduites addictives et pour lesquelles l'accès au logement nécessite un travail partenarial et un accompagnement spécifique, rapproché, adapté à sa problématique.</p>
<b>Admission</b>	<p>Orientation commission SIAO, puis commission d'admission 10000 logements accompagnés Le bénéficiaire paie son loyer, ses charges et les taxes afférentes au logement, taxe d'habitation et ordures ménagères. Ouverture des droits à l'APL. Demande de FSL accès, Conseil départemental.</p>
<b>Fonctionnement</b>	<p>11 logements OPH 05 et 1 ERILIA en diffus : 2 à <b>Briançon</b> 1 à <b>Embrun</b> 9 à <b>Gap</b>.</p>



## ----- Autres formes de logements temporaires -----

Ces solutions disposent de conditions et de modalités d'accès spécifiques, hors SIAO.

Ce sont des solutions qui ne proposent pas d'accompagnement dans le logement.

### Aperçu des structures gérant d'autres formes de logements « temporaires » et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **Les LOGEMENTS AFPA**

Nom de la structure / Contact Site internet	<b>DECLIC APFA</b> Centre AFPA Gap 5 rue des Lauriers 05000 GAP Contact : Mme Pistono Tél : 3936 Mail : <a href="mailto:declic-action-gap@afpa.fr">declic-action-gap@afpa.fr</a> Site : <a href="http://www.afpa.fr">www.afpa.fr</a>
Public accueilli	Jeunes 18 à 25 ans Accompagnés par la MLJ05 (en PACEA, GJ ou autre accompagnement), et par l'Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance. Sont exclus, les jeunes en contrats aidés et jeunes suivis par Pôle Emploi.
Admission	Fiche de prescription avec Déclic pour une durée définie Si pas de formation Déclic, 1 mois renouvelable 1 fois. Fiche de prescription MLJ05, E2C
Fonctionnement	Restauration matin, midi et soir pour toute la durée de l'hébergement. Les repas du soir ne sont pas inclus dans le cas où le jeune est en formation Déclic.

- **LOGEMENT ETUDIANT**

### TOUS SECTEURS

Nom de la structure / Contact	<b>RESIDENCES CROUS</b>
Public accueilli	Etudiants, sous critères de ressources et de distance entre le lieu d'étude et le domicile familial.

	ET jeunes avec tout type de profils lorsque des places se libèrent en cours d'année (2 <sup>ème</sup> semestre à l'étranger, période de stage...).
<b>Admission</b>	<p>Demande à formuler avant le 30 avril de chaque année, auprès du CROUS, via le DSE (Dossier Social Etudiant) sur <a href="https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/">https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/</a> .</p> <p>Vous pouvez effectuer votre demande de logement social sur <a href="trouverunlogement.lescrous.fr">trouverunlogement.lescrous.fr</a> (possibilité de déposer jusqu'à 2 vœux par ville)</p> <p>Les décisions d'attributions sont prononcées le 30/06 par le Directeur du CROUS Des admissions complémentaires sont prononcées à partir de la fin juillet par les services centraux du CROUS et fin août directement dans les résidences en fonction des places disponibles.</p> <p>Pour que votre admission en résidence soit définitive, vous devrez <b>verser une avance sur redevance (loyer) de 100€</b></p> <p>A l'entrée en résidence on vous demandera le versement du dépôt de garantie (=caution) qui correspond à un mois de redevance</p> <p>NB. Le CROUS facilite l'accès à ses résidences pour les jeunes étudiants ayant un lien avec la Protection de l'Enfance. <u>Contactez le référent social du secteur</u></p> <p><u>Pour les demandes en cours d'année</u> les offres sont disponibles sur : <a href="http://www.lokaviz.fr/">http://www.lokaviz.fr/</a></p> <p>La plateforme <a href="http://www.bedandcrous.com">www.bedandcrous.com</a> permet également de réserver une chambre ou un studio pour 1 nuit à 1 mois.</p>
<b>Forme et prix</b>	Chambres, studio, T1 en résidence collectives
<b>Fonctionnement</b>	Logements entièrement meublés et équipés.

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<b>LOGEMENTS LOKAVIZ</b> <a href="http://www.lokaviz.fr/">HTTP://WWW.LOKAVIZ.FR/</a>
<b>Public accueilli</b>	Etudiants
<b>Admission</b>	Candidatures à formuler sur des offres de logement de propriétaires privés déposés sur le site LOKAVIZ.
<b>Forme et prix</b>	Plateforme de mise en relation étudiants – bailleurs parc Privé. Logements meublés (sauf exception).

- **INTERGENERATIONNEL ET/OU  
CHAMBRES CHEZ L'HABITANT**

Il n'existe pas sur le 05 de structure spécifiquement chargée de la mise en relation des accueillants et des jeunes. Possibilité d'en trouver par petite annonce.  
Soliha 1 rue des Marronniers 05000 GAP - 04 92 51 53 34 [c.leger@solihha.fr](mailto:c.leger@solihha.fr)

Certaines associations caritatives font également de l'accueil solidaire chez l'habitant pour les personnes en situation de rupture.

## 3/ L'HEBERGEMENT URGENCE ET INSERTION

### ----- L'HEBERGEMENT D'URGENCE -----

#### Accueil inconditionnel (sans ressources, sans « papiers »)

Les structures d'urgence proposent une mise à l'abri gratuite de quelques nuits pour les personnes ou familles sans domicile et ce quelle que soit leur situation (sans condition de ressources et de situation administrative).

En principe les places d'hébergement ferment la journée et les personnes peuvent se rendre dans les accueils de jour pour bénéficier de nourriture et de soins.

Pour y accéder, il faut appeler le 115 (numéro gratuit disponible 24h/24).

Les places disponibles sont plus nombreuses en hiver qu'en été.

#### Aperçu des structures gérant des places d'urgence et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- LES NUITEES D'HOTEL

#### TOUS SECTEURS

##### L'APPASE « 115 » gère l'accès aux nuits d'hôtel d'urgence

Places possibles sur Gap, Briançon ou Dignes.

Sur Gap accueil de jour également (repas chaud et accès au SAO)

Pas de CHU – Centre d'hébergement d'Urgence sur les Hautes Alpes

## ----- L'HEBERGEMENT D'INSERTION -----

### Situation administrative régularisée, ressources non obligatoires (sauf exception)

L'hébergement d'insertion accueille des personnes sans domicile et en grande précarité. En plus de la mise à l'abri, l'objectif est d'accompagner les personnes dans leur insertion sur le plan socioprofessionnel, mais aussi de rompre l'isolement, de travailler sur la santé et bien sûr la suite du parcours résidentiel...

La personne en hébergement d'insertion n'a pas de bail, mais il peut y avoir une forme de contractualisation de l'occupation et/ou de l'accompagnement sur quelques mois, renouvelable. Il n'y a pas de versement de loyer mais une participation financière en fonction des ressources du ménage (en général de 15 à 30%).

Les différents hébergements d'urgence et d'insertion peuvent être situés dans des centres d'hébergements collectifs, des hôtels, des résidences hôtelières meublées ou des appartements diffus.

Aussi, dans une même structure on peut retrouver les différentes formes d'hébergement d'urgence et/ou d'insertion<sup>1</sup> :

- Centre d'hébergement d'urgence (CHU)
- Hébergement de stabilisation
- Lit Halte soin santé (LHSS)
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Seules les personnes en situation régulière (carte d'identité, titre de séjour...) peuvent accéder à ces solutions mais des dispositifs spécifiques existent pour les personnes inscrites dans un parcours de **demande d'asile**, le plus souvent en lien avec les services de la préfecture – voir section suivante.

#### Pour y accéder :

L'accès à ces solutions d'hébergement se fait via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Cet organisme (association ou groupement d'associations) recueille l'ensemble des demandes, réalise un diagnostic et oriente vers les solutions d'hébergement d'insertion et de stabilisation adaptées à la situation du ménage.

Les demandes doivent être saisies sur la plateforme SI SIAO (Système d'information) par un travailleur social (vous pouvez être formé et demander un accès au SI SIAO) voir la rubrique SI SIAO du site internet.

Pour connaître la liste des associations agréées, contacter le SIAO.

Le SIAO édite également un annuaire des dispositifs d'hébergement (AHI).

<https://www.siao05.fr/>

---

<sup>1</sup> Ces différentes formes correspondent à des financements différents et complémentaires pour les associations gestionnaires de ces centres.

## Aperçu des structures gérant des places d'hébergement d'insertion et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **LES CHRS (CENTRE HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE)**

### TOUS SECTEURS

Personnes en situation régulière sur le territoire, en général pas de ressources minimums, mais volonté d'entrer dans un processus d'insertion et d'être accompagné dans ce cadre (accompagnement global).

### BRIANCON

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<b>CHRS Briançonnais</b> Le Forum -Bât A 4 avenue René Froger 05100 BRIANÇON Contact : Sandrine GNERUCCI et Nora ALIK Tél : 09 77 92 74 26 ou 06 40 15 47 04 Mail : <a href="mailto:educ-briancon@appase.org">educ-briancon@appase.org</a>
<b>Public accueilli</b>	18 ans et plus Avec ou sans enfant Sans domicile En situation de précarité et/ou confronté à des problématiques sociales <b>Prioritaires</b> : Femmes victimes de violences
<b>Admission</b>	Dossier SIAO Validation de l'orientation par la commission SIAO. Rencontre avec le référent CHRS Situation administrative stable (pièce d'identité, titre de séjour) Participation financière obligatoire en fonction des ressources (réexaminées chaque mois) Sans ouverture de droits APL
<b>Fonctionnement</b>	6 mois renouvelable une ou 2 fois (renouvellement si production d'accompagnement soumis à validation DDCSPP) CHRS dans le diffus. A Briançon, 6 appartements (T1 au T2) dont 4 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite pour un total de 11 personnes accueillies

## GAP

<p><b>Nom de la structure / Contact / Site internet</b></p>	<p><b>CHRS HELIADE</b>          PHL 05 Le Cadet de Charance          6 rue du Cadet de Charance          05000 GAP          Contact : Sylvie TRICOIRE          Tél : 04 92 52 31 69 ou 04 84 23 00 33          Mail : <a href="mailto:sylvie.tricoire@appase.org">sylvie.tricoire@appase.org</a></p>
<p><b>Public accueilli</b></p>	<p>18 ans et plus          Avec ou sans enfant          Sans domicile          En situation de précarité et/ou confronté à des problématiques sociales  <b>Prioritaires</b> : Femmes victimes de violences</p>
<p><b>Admission</b></p>	<p>Dossier SIAO          Validation de l'orientation par la commission SIAO          Entretien préalable à l'admission          Situation administrative stable (pièce d'identité, titre de séjour)          Participation financière obligatoire en fonction des ressources (réexaminées chaque mois) et de la composition familiale.          Sans ouverture de droits APL.</p>
<p><b>Fonctionnement</b></p>	<p>6 mois renouvelable une ou 2 fois (renouvellement si production d'accompagnement soumis à validation DDCSPP)          CHRS dans le          CHRS dans le diffus dont 4 logements adaptés à l'habitat partagé sur le CHRS de GAP (chambre et salle de bain privée ; cuisine collective).          A Gap : 13 appartements (du Studio au T4) : 30 personnes accueillies          Pas de logement d'accès aux personnes à mobilité réduite.</p>

- **L'HEBERGEMENT EN ALT (ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE)**

## TOUS SECTEURS

Personne en situation régulière sur le territoire, avec des ressources minimums autour de 450€ (sauf cas particulier locaux).

Besoin que la personne ait une certaine autonomie car la forme de logement s'apparente à du logement autonome (parc privé, parc social, résidence sociale).

## GAP – ARGENTIERE – EMBRUN

<p>Nom de la structure / Contact Site internet</p>	<p><b>ALT MISSION LOCALE JEUNES HAUTES-ALPES</b> 1 cours du Vieux Moulin CS 60004 GAP Cedex Contact : Cécile REPPLINGER Tél : 04 92 53 00 00 Mail : <a href="mailto:ara@mlj05.org">ara@mlj05.org</a> Site : <a href="http://www.mlj05.fr">www.mlj05.fr</a></p>
<p>Public accueilli</p>	<p>Jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire rencontrant des difficultés d'accès au logement.</p>
<p>Admission</p>	<p>Soit dossier étudié et orienté par le SIAO Soit entrée directe Engagement des jeunes à accepter un accompagnement social axé sur un projet de relogement et d'un accompagnement global par la MLJ05. Participation financière sollicitée (mais non obligatoire) en fonction des ressources. Pas d'ouverture à droits APL</p>
<p>Fonctionnement</p>	<p>1 mois renouvelable. Durée maximale 6 mois. 1 T1 à Gap 1 T1 à l'Argentière 1 T1 à Embrun Pas d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite</p>

## GAP

<p>Nom de la structure / Contact Site internet</p>	<p><b>ALT FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS</b> 73 boulevard Georges Pompidou 05000 GAP Contact : Alain PAUL Tél : 04 92 40 24 00 Mail : <a href="mailto:alain.paul@fjt.com">alain.paul@fjt.com</a> Site : <a href="http://www.associationbatir.fr">www.associationbatir.fr</a></p>
<p>Public accueilli</p>	<p>Prioritairement, jeunes de 16 à 30 ans en voie d'insertion sociale et professionnelle.</p>
<p>Admission</p>	<p>Dossier étudié et orienté par le SIAO pour 50 % des places. Les autres sont des entrées directes. Participation financière fixe sollicitée pour les moins de 25 ans mais obligatoire pour les plus de 25 ans. Lorsqu'un résident de moins de 25 ans est démuné de ressources, le résiduel est couvert par le Fonds d'Aide aux Jeunes. N'ouvre pas de droits APL</p>



<b>Fonctionnement</b>	<p>3 mois renouvelable trois fois          Pour les 18-25 ans la durée peut être supérieure à 3 mois.          6 T1 non dédiés situés dans la résidence du FJT.          Spécificités pour les moins de 25 ans : prise en charge du petit déjeuner et de 20 repas par le FAJ, repas dans le logement exclus.          Pour les plus de 25 ans : Possibilité de restauration collective.          Pas d'accès aux personnes à mobilité réduite.</p>

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<p><b>ALT Centre Populaire d'Enseignement</b>          140 boulevard Georges Pompidou          05000 GAP          Contact : Muriel LOISEAU          Tél : 04 92 53 61 19          Mail : <a href="mailto:loiseau@cpe-as.fr">loiseau@cpe-as.fr</a> ou <a href="mailto:contact@cpe-as.fr">contact@cpe-as.fr</a></p>
<b>Public accueilli</b>	18 ans et plus sortant de prison ou placés sous-main de justice
<b>Admission</b>	<p>Orientation par le SIAO          Orientation et prescription par le SPIP          Participation financière sollicitée en fonctions des ressources et correspondant à environ 10 % des revenus si ceux-ci sont supérieurs à 150 euros par mois.</p>
<b>Fonctionnement</b>	<p>3 mois renouvelable une fois dans la limite de 6 mois</p> <p>1 studio à Gap – 74 avenue Jean Jaurès          1 T2 à Gap – 6 rue de Camargue</p>

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<p><b>ALT CCAS de Gap</b>          3 rue Colonel Roux          05000 GAP          Contact : Elodie PENINO          Tél : 04 92 53 24 26          Mail : <a href="mailto:elodie.peninou@ville-gap.fr">elodie.peninou@ville-gap.fr</a></p>
<b>Public accueilli</b>	Personnes ou familles en situation de crise ou de rupture face au logement ou personnes victimes de violences.
<b>Admission</b>	<p>Dossier étudié et orienté par le SIAO.          Engagement des personnes à accepter un accompagnement social axé sur un projet de relogement, de réinsertion professionnelle et sociale.          Participation financière obligatoire en fonction des ressources.          N'ouvre pas de droits APL</p>

<b>Fonctionnement</b> (Horaires, spécificité, restauration,	3 mois renouvelable une fois  Dans l'habitat diffus pour un total de 7 personnes : 1 T4 1 T3 Pas d'accès aux personnes à mobilité réduite.
---	---

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<b>ALT APPASE</b> PHL 05 Le Cadet de Charance 6 rue du Cadet de Charance 05000 GAP Contact : Sylviane REGNIER Tél : 04 84 23 00 32 ou 06 80 87 02 78 Mail : sylviane.regnier@appase.org
<b>Public accueilli</b>	18 ans et plus En couple ou isolé Avec ou sans enfant En difficultés multiples (économiques, familiales, de logement, de santé), relativement autonome En situation régulière sur le territoire français Avec ressources
<b>Admission</b>	Dossier étudié et orienté par le SIAO Une caution de 100 euros est demandée à l'entrée et restituée à la sortie. Une participation fixe de 90 euros par mois sans ouverture de droits à l'allocation logement.
<b>Fonctionnement</b> (Horaires, spécificité, restauration,	3 mois renouvelable une fois Mise à disposition ALT : - 8 T1 - 4 T2 - 1 T3 Pas d'accessibilité aux ménages à mobilité réduite

## BRIANCON

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<b>ALT FONDATION EDITH SELTZER</b> 118 route de Grenoble 05107 BRIANÇON cedex Tél : 07 85 22 19 75 Mr Alexis COLIN Site : <a href="http://www.fondationseltzer.fr">www.fondationseltzer.fr</a>
<b>Public accueilli</b>	Personnes majeures en difficulté dans leur parcours social, familial et/ou personnel et professionnel. Migrants ou non

<b>Admission</b>	Dossier étudié et orienté par le SIAO et un rendez-vous avec la fondation.
<b>Fonctionnement</b>	6 places

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<b>ALT CCAS de Briançon</b> 9 avenue René Froger 05100 BRIANÇON Tél : 04 92 20 00 54 Site : <a href="http://www.ville-briancon.fr">www.ville-briancon.fr</a>
<b>Public accueilli</b>	Personnes défavorisées en situation d'urgence sociale
<b>Admission</b>	Dossier étudié et orienté par le SIAO et d'une commission d'attribution
<b>Fonctionnement</b>	Hébergement de moins de 6 mois 4 logements

## ----- AUTRES HEBERGEMENTS -----

Autres hébergements en lien avec un accompagnement spécifique liés à la santé, la parentalité etc.

- **LES CENTRES MATERNELS**

### GAP

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<b>LA SAPINETTE Centre Maternel</b> 22 boulevard Bellevue 05000 GAP Tél : 04 92 21 40 82
<b>Public accueilli</b>	Femmes enceintes et mères avec enfant de moins de 3 ans. Mères avec enfant de plus de 3 ans si la mère est enceinte ou si le plus jeune enfant a moins de 3 ans. Femmes majeures ou mineures isolées et en difficulté (notamment victimes de violences conjugales) et qui ont besoin d'un soutien pédagogique, psychologique et matériel.
<b>Admission</b>	Au titre de l'ASE. Les mères peuvent se présenter soit directement auprès de l'établissement, soit auprès du Conseil Départemental, au service de l'ASE.

<b>Fonctionnement</b>	6 mois renouvelables, 3 ans maximum. Accueil en foyer collectif ou dans un réseau d'appartements.

- **LES LHSS (LIT HALTE SOINS SANTE)**

Personnes sans domicile ou avec des difficultés d'hébergement, ayant besoin de soins sans relever d'une hospitalisation. Accès direct via les structures, en lien avec une évaluation médicale.

<b>Nom de la structure / Contact</b>	Pas de structure dans les Hautes-Alpes, mais dans les Alpes de Haute-Provence : <b>PORTE ACCUEIL</b> Les Charbonnières 04220 SAINTE-TULLE Tél : 04 92 87 27 85
<b>Public accueilli</b>	Adultes en difficulté d'insertion sociale 23 places (5 hommes)
<b>Admission</b>	Dossier instruit par un travailleur social auprès du SIAO 04
<b>Fonctionnement</b>	Hébergement complet internat

- **ACT (APPARTEMENT DE COORDINATION THERAPEUTIQUE)**

## BRIANCON

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<b>Appartement de Coordination Thérapeutique Fondation Edith Seltzer</b> 118 route de Grenoble Briançon- 05100 Cheffe de Services : Aline GAIFFE 04 92 55 61 17 ou 06 88 07 28 86 actgap@fondationseltzer.fr (antenne de Gap) act05@fondationseltze.fr (antenne de Briançon)
<b>Public accueilli</b>	Toute personne en situation de précarité, isolée, et atteinte d'une pathologie chronique nécessitant un suivi coordonné sur le plan médical, social et psychologique. Les principales pathologies rencontrées sont les problèmes d'addiction, les cancers, les troubles psychique et psychiatrique, les maladies cardio-respiratoires, le diabète, les troubles neurologiques...

Admission	SIAO ou directement au service
Fonctionnement	Participation à hauteur de 60€ mensuel N'ouvre pas droit à APL Certains logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

### Sur les questions de santé / handicap :

Les Espaces Santé Jeune sont les acteurs de référence, ainsi que la MDPH.  
<https://www.cartosantejeunes.org> > pour trouver les acteurs sur chaque territoire  
<https://mda.hautes-alpes.fr/>

Mise à jour juillet 2021